

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 fév. 2023

## Un partenariat CGSS-ALEFPA pour favoriser l'accès aux soins et améliorer le recours aux droits

La CGSS de la Réunion et l'ALEFPA ont signé le 24 Février 2023 une convention pour lutter contre le renoncement aux soins et faciliter l'accompagnement des publics vulnérables. Avec cette convention, la CGSS et l'ALEFPA unissent leurs efforts pour accompagner les populations les plus fragiles.

Cette contractualisation consacre le partenariat entre les deux institutions et a pour objectif de coordonner les actions d'accès aux droits, de lutter contre le non-recours aux droits et aux soins et d'organiser l'accompagnement des publics en situation de fragilité sociale.

L'ALEFPA s'engage à faire connaître les services et les offres de la CGSS en matière de prévention, d'accès aux soins et aux droits, et à orienter les publics fragiles dans ces dispositifs.

De son côté, la CGSS soutiendra l'ALEFPA dans ses actions, tout en traitant les dossiers des personnes en situation de fragilité grâce à un processus dédié.

Deux axes de travail conjoints ont été définis avec pour objectifs :

- d'initier et de promouvoir de nouvelles coopérations, principalement dans le cadre de l'accès aux droits et aux soins,
- de définir un cadre souple et approprié pour ces coopérations, conservant des possibilités d'innovations et d'initiatives locales.

Ces deux axes qui envisagent des échanges d'information et de l'accompagnement technique entre les partenaires, devraient permettre un renforcement de l'égal accès aux droits et aux soins des assurés sociaux.

Que ce soit aux cotés des personnes handicapées, mais également dans les domaines de l'accompagnement social et de la protection de l'enfance, la CGSS et l'ALEFPA partagent cette ambition de cheminer conjointement afin d'offrir à leur public commun le meilleur accompagnement.

*Ce lundi 20 février 2023, le Président de l'Alefpa, Michel Caron a signé avec le Président du conseil départemental de La Réunion, Cyrille Melchior et le Directeur Général de l'ARS, Gérard Cottellon, le CPOM de l'Alefpa pour ses activités médico-sociales et sociales à La Réunion.*

*Les axes d'inclusion et d'autodétermination que porte l'Alefpa dans son projet associatif se traduiront par une évolution des offres permettant au plus grand nombre de personnes d'être auteur et acteur de son projet de vie. L'Alefpa s'est engagée dans la création de nouvelles offres, plus individualisées et faisant intervenir des métiers complémentaires pour avoir une action centrée sur la personne accompagnée et lui donner les atouts d'une inclusion réussie. C'est ainsi que l'Alefpa a conforté son offre dans le domaine du logement, de l'insertion par l'économique et sur l'accès aux soins qui trouve une application concrète grâce à la convention signée avec la CGSS.*

## PRESENTATION DES PARTENAIRES

### L'ALEFPA

Association Laïque et entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire, l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) a été créée en 1959 et est reconnue d'utilité publique depuis 1973.

Son action et sa raison d'être sont placées au service des enfants et des adultes en difficultés sociales ou vivant avec un handicap.

L'association est toujours en recherche permanente de la meilleure intégration scolaire, sociale et professionnelle, pour que ces personnes qu'elle accueille ne subissent pas leur vie mais puissent la maîtriser dans la dignité au sein d'une société d'appartenance citoyenne. L'accompagnement personnalisé de chacun est le cœur de métier de l'ALEFPA.

Accompagner chacun dans son projet.

### LA CGSS REUNION

Organisme central de protection sociale à la Réunion, elle a en charge :

- L'Assurance Maladie qui délivre les prestations maladie, maternité, invalidité, décès
- L'Assurance Retraite qui informe et conseille les assurés sur la gestion de carrières et le passage à la retraite
- Le Recouvrement qui assure la collecte des cotisations et des contributions sociales
- L'Action Sanitaire et Sociale qui accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé ou une perte d'autonomie
- La Protection sociale agricole qui couvre la population salariée et non-salariée agricole
- La Prévention des Risques Professionnels qui allie de manière indissociable le conseil, la formation, le contrôle sur les risques professionnels en entreprise.

Conseiller, accompagner, recouvrer, payer avec justesse à la bonne personne.



## CHARTRE ROMAIN JACOB

UNIS POUR L'ACCÈS À LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Fruit du travail mené par Pascal Jacob, président de l'association Handidactique, la Charte Romain Jacob, née en 2014, a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux afin d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes vivant avec un handicap.

Cette charte éthique, écrite par et pour les personnes vivant avec un handicap, a déjà été approuvée par plus de 7 000 signataires (acteurs de la santé publique et privée : institutions, hôpitaux, associations...) dont la CGSS et l'Alefpa.

À travers les douze engagements de la Charte Romain Jacob, les signataires affirment ainsi leur mobilisation pour améliorer l'accès aux soins et à la santé ainsi que la qualité des soins délivrés aux personnes vivant avec un handicap.

### Quelques repères chiffrés

#### ALEFPA :

1 200 personnes accompagnées  
42 établissements, services et lieux d'accueil  
800 professionnels  
56 749 millions d'€ de budget

#### CGSS :

859 126 assurés  
3.6 milliards d'€ versés en prestations  
370 156 bénéficiaires de la CSS  
(Extrait chiffres clés 2021 de la CGSS)

### CONTACTS PRESSE :

CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re  
ALEFPA : Vincent LOGEZ - vlogez@alefpa.fr